

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2020

**OBJET :**

**Centre Municipal Culture et Loisirs : demande d'adhésion au Cercle de Midi / Réseau  
"Le Chaînon manquant"**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le Centre Municipal Culture et Loisirs est un lieu de diffusion des arts vivants dont celui du secteur des musiques actuelles qui recouvre aussi bien le rock que le jazz, les musiques électroniques, les musiques traditionnelles, la chanson, le rap ou les musiques du monde mais aussi celui des spectacles jeune public et arts de la rue.

Il répond à un double objectif:

- Celui, global, de développer l'accès aux pratiques artistiques, de programmer des concerts et spectacles en associant artistes confirmés et découvertes ainsi que les jeunes talents qui créent sur le territoire.
- Et celui de partager des émotions artistiques, de permettre la découverte de toutes formes artistiques et culturelles, de sensibiliser jeunes et adultes en suscitant leur curiosité et leur intérêt.

La fédération Le Chaînon Manquant a été fondée par des responsables de structures de spectacles. De format associatif, elle valorise l'éducation populaire artistique et culturelle.

Le chaînon Manquant s'est forgé sur deux principes fondamentaux : le repérage artistique et le développement économique d'un circuit culturel.

Cette volonté de mise en réseau de professionnels a débouché en 1991 sur le festival annuel du Chaînon Manquant, c'est-à-dire la création d'une plate-forme artistique permettant aux artistes de présenter leur projet et aux diffuseurs de repérer et d'échanger autour de la qualité des projets présentés pour construire leur programmation. Il regroupe de multiples disciplines artistiques toutes orientées vers la jeune création : théâtre, danse, chanson, musiques actuelles, musiques du monde, spectacles pour le jeune public, spectacles de rue, formes innovantes telles que le nouveau cirque, etc., avec une programmation nationale et internationale.

L'association le Cercle de Midi, créé en 2000, est l'une des 10 fédérations régionales du réseau national Le Chaînon. Elle regroupe une vingtaine de structures de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Collectivité Territoriale de Corse.

Elle favorise le développement, l'aide à la création et à la diffusion du spectacle vivant sur notre territoire vers le national, en adéquation avec les objectifs du réseau Le Chaînon Manquant.

L'adhésion au Cercle du Midi permet aux diffuseurs :

- De découvrir lors du festival annuel une sélection artistique pluridisciplinaire (75 projets) issue d'un dispositif original de repérage par le regard croisé de plus de 230 programmateurs.
- De participer à la Tournée du Chaînon et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles.
- De mutualiser les transports générés par les tournées entre adhérents.
- De profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique de spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline et du responsable artistique du Réseau mandaté pour couvrir les grands événements culturels.
- D'avoir un tarif préférentiel de 65€ (au lieu de 130€) pour accéder au Festival annuel du Chaînon Manquant.

Aussi, il paraît pertinent que la ville de Gap adhère au Cercle du Midi qui lui permettra d'intégrer le Réseau du Chaînon Manquant.

L'adhésion annuelle s'élève à 300 euros.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

**Décision :**

Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions de la Culture et des Finances réunies respectivement les 14 et 16 septembre 2020 :

**Article unique** : d'approuver l'adhésion de la commune à l'association du Cercle du Midi / Réseau "Le Chaînon manquant" .

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

- SANS PARTICIPATION : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

La Maire-Adjointe



Martine BOUCHARDY

Transmis en Préfecture le : 05 OCT. 2020

Affiché ou publié le : 05 OCT. 2020